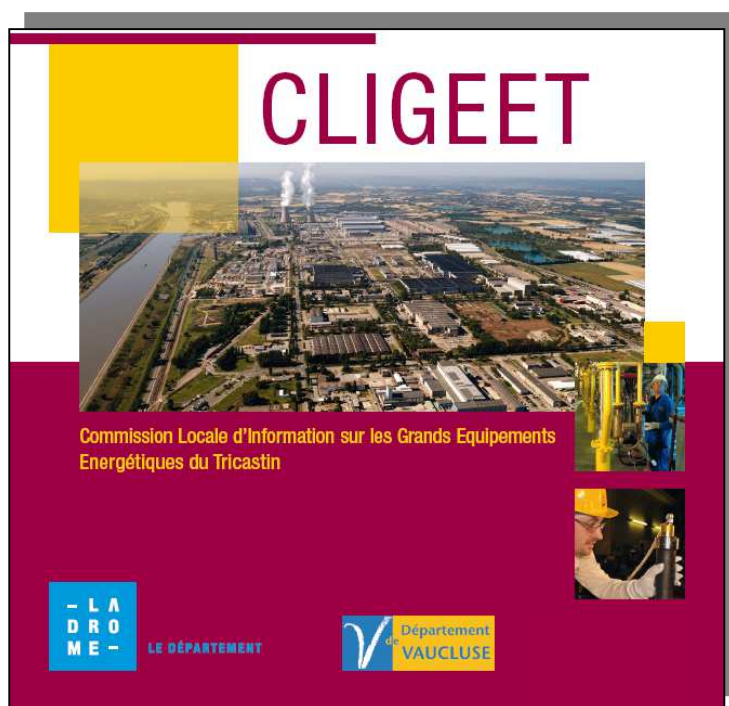


Prévisionnel présenté en séance plénière le 6 novembre 2019



PREVISIONNEL D'ACTIVITE ET FINANCIER 2020 de la Commission Locale d'Information des Grands Equipements Energétiques du Tricastin (CLIGEET)

Conformément au Code l'environnement et au décret n°2008-251 du 12 mars 2008, une commission locale d'information (CLI) est instituée « auprès de tout site comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base ». La CLI est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site.

Une commission locale d'information est constituée auprès des grands équipements énergétiques du Tricastin (CLIGEET) par les Conseils départementaux de Drôme et de Vaucluse (arrêté interdépartemental). La commission est présidée par le Département de la Drôme. Elle prend la forme d'une régie administrative, sans autonomie financière et juridique. Le secrétariat de la commission relève de la direction Environnement qui en assure le fonctionnement et la préparation de son budget, sous l'autorité de la Présidente du Conseil départemental. Le Vaucluse est vice-président de la Commission. Il apporte un concours financier à sa gestion et son animation. Il préside certaines assemblées. Les services des deux Départements travaillent en articulation.

ACTIVITES DE LA CLIGEET

Conformément à la réglementation en vigueur, la CLIGEET :

- organise, au moins une fois par an, une réunion publique ouverte à tous,
- peut se saisir de tout sujet entrant dans le champ de ses compétences,
- peut faire réaliser des expertises pour l'exercice de ses missions, y compris des études épidémiologiques, et faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement relative aux émissions ou rejets des installations du site,
- reçoit des exploitants, de l'Autorité de sûreté nucléaire et des autres services de l'Etat, tous les documents et toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions,
- est informée par les exploitants des demandes qui lui sont adressées sur le fondement des dispositions de l'article L. 125-10 dans les huit jours suivant leur réception, et reçoit dans les mêmes conditions les réponses apportées par l'exploitant à ces demandes,
- est informée par les exploitants de tout incident ou accident mentionné à l'article L. 591-5 dans les meilleurs délais,
- visite les installations afin de découvrir leur fonctionnement, sur demande de son Président auprès de l'exploitant concerné qui en organise les modalités,
- peut visiter les installations en cas d'évènement de niveau supérieur ou égal à 1 sur l'échelle internationale de classement des événements nucléaires, dès la restauration des conditions normales de sécurité, sur demande de son Président auprès de l'exploitant concerné qui en organise les modalités, afin de présenter aux membres les circonstances de l'évènement ainsi que les mesures prises pour y remédier et en limiter les effets,
- peut être consultée par l'Autorité de sûreté nucléaire, les ministres chargés de la sûreté nucléaire ou de la radioprotection sur tout projet concernant le périmètre d'une des installations nucléaires de base,
- est obligatoirement consultée pour tout projet faisant l'objet d'une enquête publique dès lors qu'elle est régulièrement constituée,
- est consultée pour toute modification du plan particulier d'intervention mentionné à l'article L. 741-6 du code de la sécurité intérieure défini pour une installation nucléaire de base,
- peut saisir l'Autorité de sûreté nucléaire et les ministres chargés de la sûreté nucléaire ou de la radioprotection de toute question relative à la sûreté nucléaire, et à la radioprotection intéressant le site auprès duquel elle a été instituée,
- peut être saisie pour avis sur toute question relevant de son domaine de compétence par la Commission départementale compétente, en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques mentionnée à l'article L. 1416-1 du code de la santé publique,
- auditionne des représentants désignés par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'un établissement, comprenant une ou plusieurs des installations nucléaires de base mentionnées à l'article L. 593-2 à son initiative ou à la demande de cette instance à chaque fois qu'ils l'estiment nécessaire.

LA PLATEFORME INDUSTRIELLE DU TRICASTIN

Orano TRICASTIN

En fin d'année 2018, le processus de transformation du site a été finalisé avec la publication en octobre 2018 du décret autorisant le transfert des exploitants nucléaires Eurodif Production, Socatri et SET vers Orano Cycle et la publication de la décision de l'ASN du 18 décembre 2018.

- **ORANO CYCLE - 1 458 salariés**

- 2 activités :

Conversion = Transformation du tétrafluore d'uranium (UF4) en hexafluorure d'uranium (UF6). ORANO a renouvelé son outil industriel de conversion (projet COMURHEX II, mise en service des équipements de la nouvelle usine Philippe COSTE en 2018)

Chimie = Transformation par défluoruration de l'uranium appauvri pour entreposage avant revalorisation et transformation par dénitration de l'uranium revalorisé après recyclage des combustibles usés en oxyde d'uranium

- L'ensemble des activités mutualisées de la plateforme industrielle du Tricastin est regroupé au sein d'Orano Cycle (services sécurité, radioprotection, sûreté, médical, environnement, protection physique, ressources humaines, achats, communication, projets site R&D...)

- **SOCATRI – les salariés de SOCATRI ont rejoint Orano cycle en 2014**

Ses activités sont regroupées au sein de la Direction Technique de la plateforme ORANO Tricastin opérée par Orano cycle. Principales activités : réparation et décontamination de matériels nucléaires, traitements d'effluents liquides et industriels issus de ses activités et de celles des autres industries de la plateforme Orano Tricastin, traitement des déchets radioactifs en vue de leur gestion dans les filières agréées, maintenance des conteneurs de transport de l'uranium

- **SET Société d'Enrichissement du Tricastin – 245 salariés**

Maître d'ouvrage et exploitant de l'usine Goerge Besse II dont la construction a débuté en 2006. Cette dernière a remplacé l'usine EURODIF.

- **EURODIF Production – 24 salariés**

L'usine Eurodif Production a cessé son activité d'enrichissement en juin 2012. L'installation est actuellement « en mode surveillance » dans l'attente de son démantèlement futur. Le décret d'autorisation doit être publié courant 2019.

EDF TRICASTIN

- **le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (INB n°87 et 88) – 1408 salariés**

Production d'électricité - exploitation de quatre réacteurs électronucléaires, à eau sous pression, d'une puissance individuelle de 900MW.

- **la Base Chaude Opérationnelle du Tricastin (INB n°157) – 32 salariés**

Contrôle, entretien et entreposage de matériels et outillages en provenance des centrales nucléaires EDF.

Programme d'activité 2020

1. INFORMATION DU PUBLIC

REUNION PUBLIQUE ANNUELLE DE LA CLIGEET – 5^e EDITION

Depuis l'adoption de loi relative à la transition énergétique en 2015, les CLI ont l'obligation d'organiser une réunion annuelle ouverte au public.

Depuis 2016, la CLIGEET a souscrit à cette nouvelle réglementation, en décidant d'organiser une fois par an une réunion ouverte et destinée au grand public. Ciblante plus particulièrement les riverains de site du Tricastin et les habitants situés dans la nouvelle zone du plan particulier d'intervention (76 communes depuis juin 2019), cette rencontre joue un rôle essentiel dans l'information du public et contribue à la construction d'un débat public constructif. Elle doit également favoriser l'information des populations locales en partageant de l'information en lien avec l'activité des installations du Tricastin. Les préparatifs associent le Bureau de la CLI et son déroulement mobilise l'ensemble des parties prenantes : membres de la Commission, Autorité de sûreté nucléaire, exploitants.

En 2020, la CLIGEET devrait organiser la 5^e édition de sa réunion publique. Son élaboration intégrera le retour d'expérience réalisé depuis 2016 (choix de thématiques attractives pour le grand public en lien avec l'actualité de la plateforme du Tricastin et format en tables rondes pour faciliter l'échange).

Période visée : dernier trimestre 2020

Budget prévisionnel	Mobilisation du Secrétariat de la CLI	Mobilisation des services du Conseil départemental de la Drôme
1800€	Pilotage de l'organisation de la réunion publique : programme et logistique (communication, salle et animation) en lien avec le Bureau et les intervenants.	Attachée de presse pour les invitations presse. Cellule protocole pour un appui logistique en amont et lors de la soirée.

MISE A JOUR DE LA RUBRIQUE INTERNET «LE NUCLEAIRE»

Le site Internet du Conseil départemental de la Drôme héberge une rubrique dédiée à la présentation, la valorisation de l'activité des CLI et le partage de leurs travaux qui s'intitule « Le Nucléaire » :

<https://www.ladrome.fr/mon-quotidien/environnement/le-nucleaire/>

Les travaux des deux Commissions Locales d'Information de la Drôme (CLIGEET et CLI Framatome Romans) sont régulièrement mis en ligne et accessibles de manière publique.

Le site qui héberge les informations relatives aux CLI a fait l'objet d'une refonte en juillet 2019 (contenus et arborescence des rubriques orientés « expérience utilisateur »). La rubrique consacrée aux CLI a été réorganisée de la manière suivante :

1. « Qu'est-ce qu'une Commission Locale d'information (CLI) ? » - Missions et composition
2. « La CLIGEET Tricastin » - compte-rendus des séances plénières, réunions publiques, études menées autour du site du Tricastin
3. « La CLI FRAMATOME Romans » - compte-rendus des séances plénière, réunions publiques, études menées autour du site de Romans
4. « Consultations réglementaires des CLI »
5. « Informations, formations, séminaires »

La rubrique consacrée aux CLI constitue également une source d'information complémentaire à celle des autorités et des acteurs du nucléaire.

En 2020, le secrétariat des CLI de la Drôme poursuivra le développement de cette rubrique pour améliorer sa visibilité et sa mise à jour régulière.

Période visée : action continue, en particulier après chaque évènement de la CLI.

Budget prévisionnel	Mobilisation du Secrétariat de la CLI	Mobilisation des services du Conseil départemental de la Drôme
Aucune dépense directe.	Définition et production régulière de nouveaux contenus pour alimenter la rubrique, au regard de l'actualité et des évènements de la CLI. Mise en ligne des comptes-rendus et des présentations suite aux réunions de la CLI. Création de nouvelles pages.	Appui du Community Manager pour la maintenance et la mise à jour de la rubrique associée sur le site Internet.

2. ACTIVITES INTERNES DE LA CLIGEET

ASSEMBLEES PLENIERES DE LA CLIGEET

La CLIGEET se réunit régulièrement en assemblée plénière.

La Présidente de la Commission fixe l'ordre du jour de ces assemblées en concertation avec le Bureau qu'il réunit en amont de la séance. La durée de la réunion est déterminée en cohérence avec celui-ci. Elle n'excède généralement pas trois heures. Chaque présentation est suivie de temps d'échanges au sein de la Commission. Les assemblées plénières donnent lieu à l'établissement d'un compte-rendu exhaustif et accessible depuis le site Internet du Département de la Drôme.

En 2020, la CLIGEET organisera *a minima* deux assemblées plénières au cours desquelles les thèmes suivants seront abordés :

- Actualités et vie de la CLI (agenda, prévisionnels, groupes de travail, rapports d'activité).
- Actualités des sites nucléaires EDF et Orano Tricastin (productions, vie du site, arrêts, chantiers).
- Suivi et explicatif des derniers évènements significatifs.
- Sujets en lien avec le site et les missions de la CLI (surveillance environnementale, plans d'urgence...).
- Etat de la sûreté des installations (bilan annuel/ponctuel dressé par l'Autorité de sûreté nucléaire).

Périodes visées : premier et second semestre 2020.

Budget prévisionnel	Mobilisation du Secrétariat de la CLI	Mobilisation des services du Conseil départemental de la Drôme
200€	Organisation de la réunion du Bureau, préalable à chaque plénière. Finalisation de l'ordre du jour de la plénière. Préparation et diffusion de la convocation aux membres de la CLI, et des projets des présentations des intervenants. Recueil des inscriptions. Pilotage de la logistique de la plénière. Rédaction du compte rendu de Bureau et de l'assemblée plénière.	Attachée de presse pour les invitations presse. Cellule protocole pour l'appui logistique lors de la plénière (aménagement salle, accueil).

CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES DE LA CLIGEET

Le décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives, prévoit une consultation de la CLI, pour avis, sur :

- les dossiers d'enquête publique relatifs à la création, à la mise à l'arrêt définitif, au démantèlement ou à des modifications notables d'une installation nucléaire de base,
- les projets de décision de l'Autorité de sûreté nucléaire relatifs aux prélèvements d'eau, aux rejets d'effluents, et à la prévention ou à la limitation des nuisances de l'installation pour le public et l'environnement,
- les projets de décret ordonnant la mise à l'arrêt définitif et le démantèlement d'une installation en cas de risques graves,
- les dossiers de demande de déclassement d'une installation nucléaire de base démantelée.

En 2020, la CLIGEET est susceptible d'être consultée dans le cadre d'une enquête publique relative au site du Tricastin. Afin de traiter ce dossier, la CLIGEET mettra en place un groupe de travail composé des membres volontaires. Il sera chargé d'établir, au nom de la Commission, un rapport compilant observations, recommandations et interrogations. Ce rapport sera adressé à l'autorité compétente. La Commission pourra s'appuyer sur deux appuis techniques pour la compréhension du dossier et des enjeux qui en découlent, et fera appel à l'un ou à l'autre en fonction des besoins. Elle pourra s'appuyer sur un bureau d'études externe et/ou un expert scientifique de l'ANCCLI. Un Groupe de Travail « Comité Expert ANCCLI » est constitué depuis le 17 avril 2018. L'objectif de ce GT est de soutenir les CLI lors des différentes consultations réglementaires (présence au GT, aide à la rédaction de l'avis, ...)

La consultation connue à la date de rédaction du prévisionnel :

- projet FLEUR, Orano Tricastin

Période visée : non connue à ce jour

Budget prévisionnel	Mobilisation du Secrétariat de la CLI	Mobilisation des services du Conseil départemental de la Drôme
4 500 €	Mise en place et animation de groupes de travail. Saisie(s) d'un bureau d'études externe et/ou expert ANCCLI. Lecture et rédaction d'une synthèse des dossiers. Rédaction du rapport de la CLI.	Cellule Protocole pour un appui éventuel logistique.

GROUPE DE TRAVAIL « 4^e REEXAMEN DE SURETE TRICASTIN »

La CLIGEET a mis en place en fin 2018 un groupe de travail pluraliste. Il a pour objectif de permettre aux membres de la CLIGEET de mieux comprendre et approfondir le 4^e réexamen de sûreté de Tricastin, en amont de la 4^e visite décennale (VD4) qui aura lieu en juin 2019, et de l'enquête publique qui devrait avoir lieu en 2021 pour le réacteur 1 de Tricastin, où la CLIGEET devra donner son avis. Le premier groupe de travail s'est réuni le 20 décembre 2018.

En 2020, le groupe de travail organisera une nouvelle session de travaux

Période visée : premier ou second semestre 2020 (en fonction du dépôt par l'exploitant de son rapport de conclusions)

Budget prévisionnel	Mobilisation du Secrétariat de la CLI	Mobilisation des services du Conseil départemental de la Drôme
1400 €	Préparation et animation du groupe de travail avec l'éventuel appui d'expert(s)/intervenants externe(s)	Cellule Protocole pour un appui éventuel logistique.

En application du nouveau PPI Tricastin (arrêté inter préfectoral du 25 juin 2019), la composition de la CLIGEET va devoir évoluer (chiffres clés nouveau périmètre géographique : 4 départements, 76 communes, 11 intercommunalités). Plusieurs actions sont mise en œuvre pour anticiper les modalités de mise en œuvre et faciliter l'intégration des nouveaux membres.

Budget prévisionnel	Mobilisation du Secrétariat de la CLI	Mobilisation des services du Conseil départemental de la Drôme
1 000 €	Organisation et animation de groupes de travail/ de réunions d'information / de supports explicatifs sur l'activité des CLI et leur cadre réglementaire	Cellule protocole pour un appui éventuellement logistique

SUIVI DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE NIVEAU 1 ET SUPERIEURS

En cas d'évènement significatif classé au niveau 1 de l'échelle INES, ou supérieur, la Présidente et le secrétariat de la CLIGEET sont avertis par l'exploitant concerné. Ils sont notamment destinataires du communiqué de presse rédigé par la direction du site (EDF ou Orano Tricastin).

Le Secrétariat assure le relais des éléments qui lui sont transmis, par courriel, auprès de l'ensemble des membres et invités de la CLIGEET. En outre, à partir du niveau 1 de l'échelle INES, la déclaration d'un évènement significatif donne lieu à l'établissement d'un avis d'incident par l'Autorité de sûreté nucléaire. Celui-ci est mis en ligne sur le site internet de l'Autorité et envoyé au Secrétariat de la CLIGEET (FAX et courriel), qui en garantit également la diffusion auprès des membres et invités.

En 2020, en lien avec sa mission d'information continue, le secrétariat de la CLIGEET assurera la diffusion régulière des évènements significatifs de niveau 1 et plus.

Période visée : action continue

Budget prévisionnel	Mobilisation du Secrétariat de la CLI	Mobilisation des services du Conseil départemental de la Drôme
Frais de fonctionnement classiques	Diffusion mail des communiqués aux membres de la CLI et interface avec les exploitants et l'ASN si demande de précisions.	/

VISITE DES INSTALLATIONS DE LA PLATEFORME NUCLEAIRE DU TRICASTIN

La CLI peut se rendre sur le site de la plateforme nucléaire du Tricastin pour visiter les installations Orano ou EDF, soit sur invitation de l'exploitant, soit après une demande exprimée par la Commission.

Le thème, puis le programme de chaque visite, sont définis en amont entre l'exploitant et le secrétariat de la CLIGEET, en cohérence avec l'actualité du site et les travaux de la Commission.

Ces visites durent généralement une demi-journée. Elles permettent aux membres de la CLIGEET de découvrir concrètement les installations, les activités, les procédés mis en œuvre, l'organisation du site, les derniers aménagements, ou encore les dispositions visant à prévenir tout risque lié à la sûreté nucléaire.

En 2020, une visite pourrait être organisée sur le site EDF Tricastin et/ou Orano Tricastin.

Période visée : deuxième semestre 2019

Budget prévisionnel	Mobilisation du Secrétariat de la CLI	Mobilisation des services du Conseil départemental de la Drôme
Frais de fonctionnement classiques	Arrêt d'une date, du thème et du programme de la visite avec l'exploitant. Diffusion de l'invitation aux membres de la CLI et recueil des inscriptions.	/

3. ACTIVITES EXTERNES DE LA CLIGEET

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES COMITES ET COMMISSIONS LOCALES D'INFORMATION (ANCCLI)

La CLIGEET adhère à l'ANCCLI (Association nationale des comités et commissions locales d'information) et a désigné des représentants de ses collègues pour y siéger.

Ces derniers participent aux réunions statutaires de l'ANCCLI, notamment à son assemblée générale annuelle. Ils peuvent soumettre leur candidature lors des élections au Conseil d'administration et au Bureau de l'Association.

L'ANCCLI organise tout au long de l'année, seule ou en partenariat – notamment avec l'Institut de Radioprotection et Sûreté Nucléaire (IRSN) – des groupes de travail et des séminaires thématiques destinés aux membres des 34 CLI françaises (montée en compétence et partage d'expérience).

En 2020, le secrétariat assurera un relais des événements organisés par l'ANCCLI auprès des membres de la CLIGEET, afin que les représentants intéressés puissent se rendre et participer à ces manifestations.

Période visée : action continue.

Budget prévisionnel	Mobilisation du Secrétariat de la CLI	Mobilisation des services du Conseil départemental de la Drôme
1000€	Participation au Club des chargés de mission CLI à Paris et à l'Assemblée générale de l'ANCCLI. Diffusion des événements de l'ANCCLI à la CLI (séminaires, réunions, groupes de travail).	/

PARTICIPATION A LA 32^E CONFERENCE ANNUELLE DES CLI ORGANISEE PAR L'AUTORITE DE SURETE NUCLEAIRE A PARIS

A son initiative et en partenariat avec l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI), l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) organisera en 2020 la 32^e conférence des CLI. Rendez-vous annuel incontournable pour les 34 CLI implantées sur le territoire national, cette conférence réunit, autour des membres des CLI, des élus, des représentants des services de l'Etat, les exploitants nucléaires français, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Temps fort d'échanges et de rencontres autour des acteurs impliqués en matière d'information et de sûreté nucléaire, la conférence annuelle des CLI permet d'aborder l'actualité nationale qui les concerne mais aussi de partager des préoccupations et des interrogations locales, et enfin de s'informer et de débattre autour de thématiques spécifiques organisées à travers plusieurs tables-rondes.

En 2020, les membres de la CLIGEET seront invités à participer à la 32^e conférence annuelle des CLI organisée par l'Autorité de sûreté nucléaire. L'invitation, ainsi que les modalités pratiques seront communiquées via le secrétariat de la Commission.

Période visée : quatrième trimestre 2020

Budget prévisionnel	Mobilisation du Secrétariat de la CLI	Mobilisation des services du Conseil départemental de la Drôme
Frais de remboursement de déplacements des membres prévus dans la rubrique ci-après.	Diffusion de l'invitation aux membres de la CLI. Participation à la conférence.	/

PARTICIPATION DES MEMBRES DE LA CLIGEET A DES REUNIONS / SEMINAIRES EXTERIEURS

Chaque année, les membres des CLI de la Drôme sont conviés à des réunions / séminaires organisés par des partenaires extérieurs (ANCCLI, ASN, IRSN, autres CLI, ...).

En 2020, le secrétariat assurera un relais des événements organisés par les partenaires extérieurs auprès des membres de la CLIGEET, afin que les représentants intéressés puissent se rendre et participer à ces manifestations.

Période visée : non connue à ce jour

Budget prévisionnel	Mobilisation du Secrétariat de la CLI	Mobilisation des services du Conseil départemental de la Drôme
2000 €	Diffusion des invitations et gestion des remboursements des membres.	/

4. ACTIVITES INTERCLI DROME

Journée formation / information des membres

Les CLI de la Drôme proposent à leurs membres des temps de formation / information sur des thèmes relatifs au nucléaire, en cohérence avec leurs missions. Ces événements constituent des moments essentiels puisqu'ils offrent, en un temps réduit, des clés de lecture pour faciliter l'analyse des éléments avancés par les exploitants nucléaires, les experts ou les autorités, notamment lors des assemblées plénières. L'objectif final de ces formations est de faciliter la participation des membres aux débats et aux travaux de la Commission.

En 2020, une journée de formation / information pour les membres des deux CLI de la Drôme, dont le thème reste à définir, pourrait être organisée.

Période visée : 2nd semestre 2020

Budget prévisionnel	Mobilisation du Secrétariat de la CLI	Mobilisation des services du Conseil départemental de la Drôme
2100 €	Pilotage de l'organisation de la journée : programme et logistique (communication, salle et animation) en lien avec le Bureau et les intervenants.	Cellule protocole pour l'appui logistique en amont et lors de la journée.

Au gré de l'actualité ou en fonction des opportunités, dans le respect de ses missions et de son planning d'activités, des événements complémentaires pourront être organisés et proposés aux membres de la Commission au cours de l'année 2020. Les membres de la CLIGEET, ainsi que les partenaires, en seront informés.

Prévisionnel financier 2020

Le projet de budget 2020 de la CLIGEET, détaillé ci-après, est établi en cohérence avec le prévisionnel d'activité présenté en première partie de ce document. Conformément à l'article 15 du décret n°2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base, le projet de budget est soumis à la double approbation de la CLIGEET réunie en séance plénière et du Conseil départemental de la Drôme.

Le budget se décline en deux parties distinctes : dépenses et recettes prévisionnelles.

En outre, il convient de noter que le Secrétariat de la CLIGEET s'appuie fortement sur les moyens et les compétences internes du Conseil départemental. Ces aspects ne sont pas valorisés dans le budget. Sont ainsi régulièrement mobilisées la direction de la communication et ses composantes (le community manager, les photographes, l'attachée de presse, le graphiste), ainsi que la cellule protocole pour tout ce qui concerne la logistique et l'appui humain à la préparation des événements de la CLI. Par ailleurs, des locaux sont régulièrement mis à la disposition gracieuse de la CLI par les communes qui reçoivent certaines de ses manifestations. Les autres réunions ont lieu dans les salles propriété du Conseil départemental.

Le budget prévisionnel 2020 soumis à la CLIGEET s'élève ainsi à la somme de **53 799 €**.

La CLIGEET sollicitera deux subventions. La première auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire pour un montant de **26 899 €** soit 50% du prévisionnel financier. La seconde auprès du Conseil départemental de Vaucluse pour un montant de **6 500 €**, soit 12% du prévisionnel financier.

Le reste des dépenses sera pris en charge par le Conseil départemental de la Drôme, soit la somme prévisionnelle de **20 800 €** soit 38% du prévisionnel financier.

Le budget prévisionnel de l'année 2020 est détaillé à la page suivante.

Budget prévisionnel de la CLIGEET pour l'exercice 2020

Expertise et appui technique externe à la CLIGEET	Consultations réglementaires de la CLIGEET	4 500 €
	Bureau d'études externe	4 200 €
	Expert ANCCLI (remboursement de frais de déplacement liés aux GT)	300 €
Commission et groupes de travail de la CLIGEET	Réunion(s) du groupe de travail "4e réexamen de sûreté de Tricastin"	1 400 €
	Actions en lien avec le nouveau PPI Tricastin	1 000 €
	Remboursement de frais à des tiers (intervenants)	1 000 €
	Frais de restauration	400 €
Activités InterCLI Drôme	Journée de formation/information des membres	2 100 €
	Remboursement de frais à des tiers (intervenants)	600 €
	Frais de restauration	1 500 €
Action d'information grand public de la CLIGEET	Réunion publique organisé sur le territoire	1 800 €
	Animation externe de la réunion	600 €
	Remboursement de frais à des tiers (intervenants)	600 €
	Rafraîchissement - apéritif fin de réunion	600 €
Activités externes de la CLIGEET	Participation de la CLIGEET aux travaux de l'ANCCLI	1 000 €
	Cotisation annuelle (adhésion)	1 000 €
	Participation des membres des CLI à des réunions / séminaires extérieurs	2 000 €
	Défraiement des frais déplacement des membres de la CLI (2)	2 000 €
Réunions statutaires de la CLIGEET	Assemblées plénières de la CLIGEET	200 €
	Accueil café, bouteilles d'eau, verres, boissons...	200 €
Animation technique et administrative de la CLIGEET	Organisation, mise en œuvre et pilotage du prévisionnel d'activité de la CLIGEET (animation, préparation des événements, travail de veille, information continue des membres de la CLI, rédaction des rapports, gestion administrative de la CLI, lien avec les partenaires, mise à jour site web,...)	38 112 €
	Frais de gestion administrative et technique (animation, secrétariat, comptabilité)	38 112 €
	Frais généraux liés au fonctionnement de la CLIGEET	1 687 €
	Frais de fonctionnement généraux (utilisation des locaux, matériel bureautique, téléphone, ...)	1 687 €
TOTAL (prévisionnel)	GLOBAL	53 799 €
	hors animation technique et administrative de la CLIGEET	14 000 €
RECETTES (prévisionnelles)	Conseil départemental de la Drôme	20 400 €
	Conseil départemental de Vaucluse	6 500 €
	Autorité de sûreté nucléaire	26 899 €